



Ouagadougou, le **29 JUIL 2024**

N°2024 19 0041 MESRI/SG/DGCOB/DBE

COMMUNIQUE

1 Appel à candidature

Le Ministre de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation a l'honneur de porter à la connaissance des lauréats du baccalauréat de la **session de 2024** admis au **concours d'entrée à l'École Africaine des Métiers de l'Architecture et de l'Urbanisme (EAMAU) de Lomé au Togo**, qu'ils peuvent déposer leur demande de bourse nationale sur la plateforme **CampusFaso** à travers le lien suivant : www.campusfaso.bf.

Le nombre de bourses disponibles est de six (06) dont :

- **deux (02)** bourses pour la filière **Architecture**,
- **deux (02)** bourses pour la filière **Urbanisme**,
- **deux (02)** bourses pour la filière **Gestion Urbaine**.

2 École concernée

- **École Africaine des Métiers de l'Architecture et de l'Urbanisme (EAMAU) de Lomé au Togo**

3 Conditions de candidature

Tout bachelier de la session de 2024, remplissant les conditions suivantes, est autorisé à faire acte de candidature :

- être de nationalité burkinabè ;
- **ne pas être déjà salarié du public ou du privé ;**
- **ne pas être âgé de plus de 22 ans révolus au 31 décembre 2024 ;**
- avoir au **moins 14/20 de moyenne générale** à l'issue du premier tour au Baccalauréat de la session de 2024 ;
- être admis au concours d'entrée dans l'École ci-dessus indiquée.

4 Composition du dossier de candidature

Tout dossier de candidature doit comporter les **fichiers scannés** de toutes les pièces suivantes :

- la fiche de candidature renseignée (à télécharger sur la plateforme **CampusFaso** : www.campusfaso.bf) ;
- l'original de l'extrait d'acte de naissance ou la photocopie légalisée de l'extrait d'acte de naissance ;
- l'original de la copie certifiée conforme du certificat de nationalité ou la photocopie légalisée du certificat de nationalité burkinabè ;
- la photocopie légalisée de l'attestation de succès en cours de validité ou du diplôme du baccalauréat ;
- les photocopies légalisées des relevés de notes du baccalauréat.

5 Conditions et modalités d'examen du dossier

- La moyenne du concours d'entrée à l'EAMAU représentera **30%** de la moyenne de compétition et celle du baccalauréat représentera **70%** ;
- tout dossier **incomplet**, même valablement déposé avec réception par le candidat d'un email de confirmation **ne sera pas examiné** ;
- Tout dossier comprenant la copie **scannée de l'original** ou la copie **scannée d'une photocopie non légalisée** en lieu et place de la **copie scannée de la photocopie légalisée** exigée par le communiqué ne sera pas examiné ;
- Tout dossier de candidature d'un **étudiant déjà attributaire de l'aide ou d'un prêt FONER**, ou toute autre bourse ou autre financement en cours de validité **ne sera pas examiné** ;
- Tout salarié du public ou du privé qui candidate s'expose à des poursuites judiciaires conformément aux lois en vigueur.

6 Procédure de dépôt en ligne du dossier

Les candidats à ces bourses doivent soumettre leurs dossiers de demande de bourse sur la plateforme **CampusFaso** à travers le lien suivant : www.campusfaso.bf.

Les dossiers peuvent être soumis en ligne **du 19 au 31 août 2024 jusqu'à 23h59 mn** sur le site : <https://campusfaso.bf/> dans la rubrique bourse.

Pour la procédure, une fois connecté à la plateforme CampusFaso, le candidat doit :

- créer un compte INE (Identifiant National d'Etudiant) s'il n'en a pas. Il doit s'assurer de conserver soigneusement son mot de passe de connexion qu'il recevra par email;
- se connecter à son compte INE à l'aide de son identifiant (INE) et du mot de passe reçu par email ;
- cliquer sur la rubrique « Bourse » pour accéder à l'espace de dépôt de son dossier de candidature à la bourse ;
- renseigner tous les champs et **charger les scans de toutes les pièces constitutives** du dossier de candidatures aux champs qui y sont réservés ;

- valider sa candidature.

7 **Recommandations pour le dépôt en ligne des dossiers**

Le candidat doit s'assurer :

- avant de commencer la procédure de dépôt en ligne, de disposer d'une bonne connexion ;
- avant de commencer la procédure de dépôt en ligne, de scanner de manière lisible toutes les pièces requises; vérifier que la taille maximale de chacune des pièces scannées (fichiers) et à joindre au dossier ne dépasse pas cinq (05) Mégaoctets (Mo) ;
- d'enregistrer son dossier avant la date limite de dépôt des candidatures ; **reconnecter après le dépôt pour vérifier que son dossier est bien complet et que toutes les pièces ont été bien chargées dans les champs appropriés de l'espace de candidature ;**
- d'avoir reçu un email de confirmation, après avoir soumis avec succès sa candidature ; **la réception de l'email de confirmation ne garantit pas la conformité du dossier aux termes du communiqué mais indique que le dossier a été effectivement déposé.**

8 **Complément de dossiers pour les candidats retenus**

Tout candidat retenu pour l'une des bourses devra déposer un **complément physique de son dossier** à la Direction Générale du Conseil à l'Orientation universitaire et des Bourses (DGCOB). Ce complément est composé comme suit :

- la version physique (papier) de chaque pièce du dossier de candidature jointe sur la plateforme CampusFaso ;
- un curriculum vitae daté et signé ;
- une chemise cartonnée (ne rien écrire dessus)
- deux photos d'identité (inscrire au verso ses nom et prénom (s)).

**P/le Ministre et par délégation,
Le Secrétaire général**

Pr Samuel PARE

Chevalier de l'Ordre des Palmes académiques